

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Marie CARTEL, Florence CACHARD.

Absents ayant donné procuration :

Michel HATTAT ayant donné pouvoir à Eveline HATTAT,
Bernadette CASTELHANO ayant donné pouvoir à Jocelyne HERMANT,
Marc JOUREAU ayant donné pouvoir à Jacques JESSON,
Marie CARTEL ayant donné pouvoir à Nathalie ARNOULD.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 13 janvier 2017

Monsieur Jacques JESSON, demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de mettre à l'ordre du jour un point supplémentaire, à savoir :

- Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne (C.L.E.C.T).

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent cette modification d'ordre du jour.

N°2017-01 : Convention relative à l'attribution d'un concours financier au Football Club de Saint Martin

Madame Jocelyne HERMANT présente au conseil municipal la nouvelle convention financière entre la commune de Saint Martin sur le Pré et l'association du « Football Club de Saint Martin - La Veuve - Recy ».

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, entre la commune et l'Association « Football Club St-Martin - La Veuve - Recy ».

N°2017-02 : Décision Modificative n° 10 budget eaux

Vu l'avis de la commission des finances du 18 janvier 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire :

- Les dépenses de fonctionnement suivantes sur le Budget eaux de l'exercice 2016 qui seront prises sur les excédents.

Fonctionnement
Crédits à ouvrir
Dépenses

Chapitre	Compte	Montant	Nature
011	605	560.00 €	

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
011	605	+ 2534.08 €	
011	61523	+ 6317.73 €	

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
011	618	- 224.81 €	
011	61558	- 8627.00 €	

N°2017-03 : Nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM)

Monsieur le Maire expose à l'ensemble de Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne (SIEM) doit modifier ses statuts afin de les accorder avec les évolutions législatives de ces dernières années et notamment suite à l'arrivée de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

En effet, l'article 5215-22 du CGCT imposant le principe de représentation substitution aux communautés urbaines pour la compétence relative à l'organisation de la distribution publique de l'électricité, le SIEM se doit de modifier ses statuts afin de l'accueillir au sein de son Comité Syndical.

De plus la loi NOTRE ayant fortement modifié le nombre et le périmètre des EPCI dans la Marne, le SIEM a dû revoir les limites géographiques de ses commissions locales.

Enfin, afin de mieux accompagner ses collectivités membres, le SIEM a souhaité se doter de la compétence « Réseaux de chaleur et de froid », développer cette relative au service d'information géographique afin d'être en capacité de répondre à ses obligations légales liées à la mise en place du « Plan Corps de rue simplifié (PCRS) » et augmenter son offre de service dans le cadre d'actions s'inscrivant dans une démarche tendant à la planification énergétique du territoire.

Après lecture devant l'assemblée délibérante des nouveaux statuts du SIEM, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres approuve les nouveaux statuts du SIEM.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la révision des statuts du syndicat.

N°2017-04 : Désignation représentant à la C.L.E.C.T nouvelle CAC

Le Maire informe le conseil municipal qu'un représentant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne (C.L.E.C.T) doit être désigné suite à la nouvelle composition de la Communauté d'Agglomération de Châlons.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Décide de nommer Monsieur Jean-Philippe BROCHET en qualité de représentant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de Châlons.

INFORMATION

Lors de la réunion du 18 janvier 2017, la commission des finances eaux a décidé d'octroyer à un administré une rectification sur sa facture de consommation d'eau 2015 au vu d'une erreur de relevé d'index. Cette réduction sera effectuée sur le budget 2017.

Questions diverses.

- **Orientations budgétaires 2017 :**
 - Trottoirs le long de la halle et déplacement luminaires,
 - Anniversaire Saint Martin,
 - Achat de matériel,
 - Travaux salle des fêtes (Etude et choix de l'architecte),
 - Mise en place des travaux du PAVE (cimetière),
 - Achat de 2 terrains,
 - Peintures église : Devis du plafond,
 - Réfection de la salle du conseil avec isolation mur extérieur,
 - Changement d'un goupil,
 - Réaffectation des anciens ateliers municipaux,
 - Embellissement et cadre de vie,
 - Cour de la mairie, prévoir un local pour les poubelles.

- **Remerciements des Saint Martinais pour le colis de Noël.**

- **Compte rendu de la réunion publique du lundi 9 janvier 2017. A cette occasion, Monsieur Jacques JESSON a rappelé que des bacs à sel étaient à la disposition des habitants pour le salage des trottoirs.**

- **Compte rendu du concert du dimanche 15 janvier 2017 : Concert apprécié.**

- **Compte rendu de la réunion entre Monsieur Jean-Philippe BROCHET, Madame Eveline HATTAT et Madame Isabelle MANGARD, directrice de l'école : Mise en place d'une convention pour un photocopieur à l'école et la dotation scolaire.**

- **Intervention de Monsieur Jean-François WALSHOFER en ce qui concerne une demande de l'ERSM basket qui souhaite présenter à l'ensemble du conseil leur projet dans les années à venir et leurs objectifs sportifs. Une réunion sera prévue début février 2017.**

- **Madame Nathalie ARNOULD signale un problème de stationnement devant l'école.**

**Séance levée à 21 heures 30.
Prochain conseil prévu le lundi 20 février 2017 à 20 heures**